

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

Accès au grade d'**éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle**

Le Président de Intercom Bernay Terres de Normandie-CIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme HUE Julie , <i>éducateur de jeunes enfants</i> <i>Echelon : 12</i> par ancienneté	1	01/07/ 2025 Favorable

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à BERNAY, le 24 juin 2025
Le Président,